



## Règlement du Jeu Concours :

Jeu Concours « Gagnez votre voyage Collection »

### I - ORGANISATEUR

1. La société MasterCard France (ci-après l' « Organisateur »), société par actions simplifiée au capital de 10 123 334 euros, dont le siège social est sis au 112, avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 573 158 organise, du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, dans le cadre d'une campagne pour son partenaire Société Générale, Société Anonyme au capital de 1 007 625 077,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222 et dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, un Jeu Concours intitulé « Gagnez votre voyage Collection » (ci-après le « Jeu ») à destination des clients Société Générale détenteurs de cartes MasterCard® Collection Style de Vie et selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après « Règlement »).

### II - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION - MODALITES D'INSCRIPTION

2. Ce Jeu est exclusivement réservé à toute personne physique majeure au moment de la participation, résidant en France métropolitaine, cliente de Société Générale et titulaire d'une carte MasterCard® Collection Style de vie à la date du Jeu (ci-après le « Participant »). Le Participant doit avoir pris connaissance et accepté le présent Règlement.
3. Sont exclus les employés de l'Organisateur, de toute société qu'il contrôle, qui le contrôle ou sous contrôle commun avec lui, la notion de contrôle étant entendue au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, et de leurs agents (et des membres de leur famille proche) ou toute autre personne professionnellement liée à ce Jeu.
4. Le Jeu se déroulera du 01 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 (la « Durée du Jeu »).
5. Pour participer au Jeu, le Participant doit avoir souscrit une carte Collection Style de Vie entre le 01 janvier 2015 et le 31 décembre 2015. La souscription à une carte MasterCard® Collection Style de Vie entraîne la participation d'office au tirage au sort, qui aura lieu le 11 janvier 2016, sans qu'aucune confirmation de participation ne soit envoyée.
6. En participant au jeu, le Participant fournit des données personnelles à l'Organisateur. Le Participant accepte que l'Organisateur utilise ces données, sans qu'il ne puisse prétendre à d'autres compensations que sa participation au tirage au sort, afin qu'il puisse le contacter pour des sujets portant sur le Jeu, et ce pendant une durée de trois (3) mois maximum suivant la clôture dudit Jeu.
7. Une seule participation à la totalité du Jeu, par personne et par carte (même nom, même adresse) est permise pendant la Durée du Jeu.
8. Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent Règlement, ne sera pas prise en considération, et sera donc considérée comme nulle.
9. Les participations multiples notamment de groupes professionnels, groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas acceptées. S'il apparaît qu'un Participant utilise un ou plusieurs ordinateur(s) pour contourner cette interdiction, par exemple, au moyen de l'utilisation du « script », « force brute » ou de tout autre moyen automatique, il sera disqualifié et toute remise de lot sera annulée.
10. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le Participant. Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du Jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier des lots.
11. Les inscriptions incomplètes, erronées, non conformes aux conditions exposées dans le présent Règlement, falsifiées, mal acheminées ou tardives seront considérées comme nulles. L'inscription au Jeu sera validée lorsque le Participant finalisera sa souscription à l'une des cartes MasterCard Collection Style de Vie.
12. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent Jeu, tout Participant : (i) ayant indiqué une fausse identité, ou une fausse adresse et/ou (ii) ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois),

et/ou plus généralement, (iii) contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent Règlement.

13. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucune inscription tardive, incomplète ou égarée pour des raisons techniques ou autres.

### III - PRÉSENTATION DES LOTS ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

14. Les gagnants seront désignés par trois tirages au sort parmi les Participants, qui auront lieu le 11 janvier 2016 par Maître Lefebvre, huissier de justice à Orléans (ou l'un de ses associés en cas d'absence).
15. Un (1) lot est mis en jeu par type de carte (culture, épicurien et shopper) étant entendu que chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois à la totalité du Jeu. Chaque lot a une valeur unitaire d'environ 2500 € TTC. Le lot est composé de :
  - Lot pour la carte culture : un week-end à Budapest pour deux (2) personnes incluant :
    - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur AIR FRANCE, sous réserve de disponibilités
    - Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport
    - Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre « luxury » avec petit-déjeuner
    - Une soirée pour deux (2) à l'opéra aux meilleures places sous réserve de disponibilités
    - Un carnet de voyage
    - Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€
  - Lot pour la carte épicurien : un week-end à Barcelone pour (2) personnes incluant :
    - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur AIR FRANCE-KLM, sous réserve de disponibilités
    - Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport
    - Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre supérieure avec petit-déjeuner
    - Un dîner / Menu pour deux (2) au restaurant gastronomique 1 étoile au Michelin « Roca Moo »
    - Un carnet de voyage
    - Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€
  - Lot pour la carte shopper : un week-end à Milan pour (2) personnes incluant :
    - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur VUELING, sous réserve de disponibilités
    - Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport
    - Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre « classique » avec petit-déjeuner
    - Un « personnel shopper » pour 4 heures
    - L'entrée au SPA de l'hôtel incluant un massage de 30 minutes pour deux (2)
    - Un carnet de voyage
    - Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€

Ne sont pas compris dans les dotations définies précédemment, les frais ci-dessous listés, qui restent à la charge des gagnants :

- Les frais de trajet domicile/aéroport et aéroport/domicile
- Les frais de visa et pourboire
- La location de matériel et cautions
- Les repas et boissons
- Les éventuelles taxes de séjour et plus généralement les frais annexes nés à l'occasion du séjour offert
- Autres excursions et activités non incluses dans la prestation
- Dépenses personnelles
- Mise à jour des documents administratifs et sanitaires nécessaires (passeport valide et visas, vaccinations...)
- Les assurances\*.

- \* Toute assurance Voyage devra faire l'objet d'une demande expresse de la part du gagnant auprès du Tour Opérateur choisi par l'Organisateur ou de tout autre établissement fournissant ce type de prestation et sera entièrement à la charge du gagnant. De même, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable en cas d'accidents, de perte ou de vol de matériels ou tout autre incident survenu lors du séjour.
16. Le Participant ayant gagné l'un des trois (3) lots, sera contacté par courrier et/ou téléphone par son conseiller ou son agence, dans les quinze (15) jours suivant la date du tirage au sort, pour choisir les dates de son séjour. Le séjour devra impérativement avoir lieu entre le 01 mars 2016 et le 31 mai 2016 (hors périodes de vacances scolaires et jours fériés).
  17. Le Participant devra accepter le gain par email à l'adresse [jeuconcours@mastercard.com](mailto:jeuconcours@mastercard.com) et communiquer ses coordonnées complètes et une copie de sa pièce d'identité dans les sept (7) jours suivant la remise du lot de la part de son conseiller ou agence. Le non-respect de cette condition entrainera la perte du lot et l'Organisateur pourra, à son entière discrétion, attribuer le lot à un gagnant de réserve tiré au sort en même temps que le gagnant initial ou disposer du lot à sa guise, sans engager sa responsabilité envers les gagnants. La décision de l'Organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera échangée à ce propos.
  18. La dotation sera envoyée par email au gagnant à l'adresse qu'il aura communiqué au préalable, une fois le lot accepté.
  19. Les gagnants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
  20. Nul ne peut gagner plus d'une dotation.
  21. Tout échange de dotation est exclu que ce soit en espèces ou en toute autre chose. La vente, la cession ou l'échange de n'importe quelle partie du lot est strictement interdit. Toute tentative est susceptible d'entraîner le retrait du lot par l'Organisateur et son annulation.
  22. Sauf stipulation contraire, les éléments qui constituent le lot ne sont couverts par aucune garantie et ne peuvent pas être échangés ou retournés auprès des commerçants.
  23. Dès lors que le gagnant n'est pas en mesure d'utiliser son lot pour quelque motif que ce soit, il perdra le bénéfice de celui-ci et l'Organisateur pourra en disposer à son entière discrétion sans que sa responsabilité envers le gagnant ne puisse être engagée.

#### IV – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

24. La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur (étiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.
25. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu.
26. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique.
27. Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur (ou du prestataire choisi par lui) ont force probante dans tous les litiges relatifs aux données d'identités des participants, ainsi qu'aux informations résultant du traitement des fichiers relatifs au Jeu organisé par l'Organisateur.
28. Le Règlement complet est déposé en l'étude de Maître Lefebvre – Huissier de Justice – 2 rue du Colombier, BP 11553, 45005 ORLÉANS, Cedex 1. Le Règlement est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante : Opération MasterCard France Jeu Concours « Gagnez votre voyage Collection » 112, avenue Kléber 75 784 Paris Cedex 16. Le timbre de la demande de Règlement sera remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement. Une seule demande de remboursement par Participant sera prise en compte.
29. Les participants ont la possibilité de s'opposer à leur inscription au tirage au sort, sur simple demande écrite à la même adresse.

30. Les gagnants et les accompagnateurs acceptent de participer à la publicité connexe accompagnant ou résultant du Jeu, sans rétribution supplémentaire. En particulier, les gagnants autorisent l'Organisateur, à utiliser, à titre gracieux, pendant une durée de (3) mois à compter de la date de clôture, ses photographies, dans les médias, dans la presse, à la radio, à la télévision, sur un site internet, sur des supports multimédias et dans toute manifestation publique promotionnelle de l'Organisateur liés au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée et sous réserve d'une acceptation expresse des gagnants et/ou des accompagnateurs donnée ultérieurement à la date d'exécution du Jeu.
31. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de l'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du lot pour des motifs de santé ou pour tout autre motif.
32. Dans toute la mesure permise par la loi, ni l'Organisateur ni les partenaires impliqués dans ce Jeu ne pourront être tenus responsables d'une quelconque perte ou dommage causé par des facteurs relatifs à ce Jeu, le gagnant utilise ce lot à ses propres risques et l'Organisateur décline toute responsabilité pour quelque motif que ce soit à l'égard du lot. En particulier, l'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de quelque préjudice que ce soit, causé par l'utilisation du lot, au gagnant ou au bénéficiaires de son choix, ni de toute autre circonstance indépendante de sa volonté une fois que le lot aura été remis au gagnant. Le gagnant est soumis aux politiques et conditions générales de tout tiers impliqué dans l'utilisation de ce lot. Les conditions générales applicables au lot ont été fournies dans toute la mesure du possible.
33. En acceptant le lot, les gagnants acceptent de respecter tous les règlements des lieux où se dérouleront les séjours. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les gagnants et / ou les accompagnateurs qui ne se conforment pas aux règlements des lieux.
34. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.
35. Dans tous les cas, l'Organisateur se réserve le droit de prolonger la Durée du Jeu et de le reporter à toute date annoncée.
36. L'Organisateur tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent Règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du Jeu. Toute question relative au Jeu, au Règlement et à son interprétation sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.
37. Les données personnelles des Participants seront traitées uniquement pour les besoins de leur participation au Jeu et ne seront conservées que pour la période nécessaire à cette finalité (jusqu'à trois (3) mois après la date de clôture). Les Participants peuvent demander à accéder à leurs données personnelles et /ou à les corriger si elles sont incorrectes. Pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter l'Organisateur en consultant la page Internet suivante : [www.mastercard.com/privacy](http://www.mastercard.com/privacy).
38. En participant au Jeu, les participants consentent à ce que leurs données personnelles puissent également être transférées à des sous-traitants de l'Organisateur pour la même finalité que celle indiquée ci-dessus.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### Jeu-Concours « Gagnez votre voyage Collection »

Jeu-Concours intitulé « Gagnez votre voyage Collection » (ci-après le « Jeu ») organisé par MasterCard France (ci-après l' « Organisateur »), situé à Paris (16<sup>ème</sup>) (RCS Paris 501 573 158), dans le cadre d'une campagne pour son partenaire Société Générale, Société Anonyme au capital de 1 007 625 077,50€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222 et dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, un Jeu Concours intitulé « Gagnez votre voyage Collection » (ci-après le « Jeu ») à destination des clients Société Générale détenteurs de cartes MasterCard® Collection Style de Vie et selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après « Règlement »).

Ce Jeu est exclusivement réservé à toute personne physique majeure au moment de la participation, résidant en France métropolitaine, cliente de Société Générale et titulaire d'une carte MasterCard® Collection Style de Vie à la date du Jeu (ci-après le « Participant »).

Le Jeu se déroulera du 01 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 (la « Durée du Jeu »).

Pour participer au Jeu, le Participant doit avoir souscrit une carte Collection Style de Vie entre le 01 janvier 2015 et le 31 décembre 2015. La souscription à une carte MasterCard® Collection Style de Vie entraîne la participation d'office au tirage au sort, qui aura lieu le 11 janvier 2016, sans qu'aucune confirmation de participation ne soit envoyée.

Le Participant ayant gagné l'un des trois (3) lots, sera contacté par courrier et/ou téléphone par son conseiller ou son agence, dans les quinze (15) jours suivant la date du tirage au sort, pour choisir les dates de son séjour. Le séjour devra impérativement avoir lieu entre le 01 mars 2016 et le 31 mai 2016 (hors périodes de vacances scolaires et jours fériés).

Le Participant devra accepter le gain par email à l'adresse [jeuconcours@mastercard.com](mailto:jeuconcours@mastercard.com) et communiquer ses coordonnées complètes et une copie de sa pièce d'identité dans les sept (7) jours suivant le courrier et/ou l'appel téléphonique de la part de son conseiller ou son agence.

Un (1) lot d'une valeur unitaire d'environ 2500€ TTC est mis en jeu par type de carte (culture, épicurien et shopper) et est composé de :

- Lot pour la carte culture : un week-end à Budapest pour deux (2) personnes incluant :
  - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur AIR FRANCE, sous réserve de disponibilités.
  - Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport.
  - Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre « luxury » avec petit-déjeuner
  - Une soirée pour deux (2) à l'opéra aux meilleures places sous réserve de disponibilités
  - Un carnet de voyage
  - Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€
- Lot pour la carte épicurien : un week-end à Barcelone pour (2) personnes incluant :
  - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur AIR FRANCE-KLM, sous réserve de disponibilités.
  - Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport.
  - Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre supérieure avec petit-déjeuner
  - Un dîner / Menu pour deux (2) au restaurant gastronomique 1étoile au Michelin « Roca Moo »
  - Un carnet de voyage
  - Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€
- Lot pour la carte shopper : un week-end à Milan pour (2) personnes incluant :
  - Deux (2) vols aller-retour en classe économique au départ de Paris sur VUELING, sous réserve de disponibilités.



- Transferts privés aéroport-hôtel et hôtel-aéroport.
- Deux (2) nuits dans un hôtel 5 étoiles, en chambre « classique » avec petit-déjeuner
- Un « personal shopper » pour 4 heures
- L'entrée au SPA de l'hôtel incluant un massage de 30 minutes pour deux (2).
- Un carnet de voyage
- Assurance rapatriement à hauteur de 10 000€

Règlement complet déposé en l'étude de Maître Lefebvre – Huissier de Justice à ORLÉANS (45), disponible gratuitement sur demande écrite adressée à l'adresse suivante : Opération MasterCard France Jeu Concours «Gagnez votre voyage Collection» 112, avenue Kléber 75 784 Paris Cedex 16 (Timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur simple demande).La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du Règlement visé.